



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Infructueux - totalement infructueux

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-66354>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **24-66354**

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-120708

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Métropole Nice Côte d'Azur (06)

Correspondant : Le Président de la Métropole

Adresse : 5 RUE DE L'HOTEL DE VILLE, 06364 NICE CEDEX 4

Coordonnées :

Téléphone : +33 497133774

Courriel : dao@nicecotedazur.org

Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : 23N0543 - Certifications ISO 9001 et/ou ISO 14001 - relance du 22N0209

Section 4 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 5 - Attribution(s) du marché

Marché totalement infructueux.

Section 6 - Autres informations

Nombre de participants étrangers : 56000 euros

Autres informations : A l'issue de la réunion d'ouverture des plis du 18/09/2023, il a été constaté qu'aucune offre n'a été déposée sur la plateforme pour cette consultation. Le présent marché est déclaré infructueux pour absence d'offre. Possibilité d'introduire un recours de plein contentieux et

un recours pour excès de pouvoir, contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou leur notification conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, ces deux recours pouvant être assortis d'un référé suspension prévu à l'article L 521-1 du code de justice administrative. Possibilité d'exercer un recours dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution valant publicité de la décision de signer. L'Instance chargée des procédures de recours est le tribunal administratif de Nice.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/06/2024